

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2015

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental, Président des Hauts-de-Bièvre

Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, Mme TSILIKAS, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. GHIGLIONE, Mme AUDOUIN, M. CANAL, Mme PIQUET-DUCOURNEAU, M. DE SAINT-JORES, Adjoints au Maire.

Mme CHINAN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme PEYTHIEUX, Mme CHOQUET, Mme PUYFAGES, M. TEIL, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, Mme AUFFRET, Mme DELAUNE, Mme SENE, M. LEMOINE, M. RUBAUX, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

M. LANGERON, Mme SOURY, M. VERHÉE, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

M. MARTINERIE	procuration à	Mme FRAISSINET
M. LANGERON	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme SOURY	procuration à	Mme HELIES
M. VERHÉE	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Janie-Noële HELIES, Conseillère municipale.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Métropole du Grand Paris : Avis sur le projet de périmètre ainsi que sur le siège du futur

Établissement Public Territorial.

Rapport présenté par Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental, Président des Hauts-de-Bièvre.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) telle que modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) est créée au 1er janvier 2016 la métropole du Grand Paris ainsi qu'en son sein des établissements publics de coopération intercommunale dénommés "établissements publics territoriaux". Dans ce cadre, le Préfet de région a saisi notre commune d'un projet de périmètre pour le futur établissement public territorial (EPT) dont notre commune ferait partie.

Ainsi, le périmètre envisagé regroupe les communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la -Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

Notre commune s'était déjà prononcée favorablement sur un projet de regroupement d'intercommunalité suite à la délibération du 19 septembre 2014 de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, qui proposait la fusion de la communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, de la communauté d'Agglomération Sud de Seine et de la communauté de communes Châtillon-Montrouge.

Le projet de périmètre proposé par le Préfet de région correspond à la volonté de regroupement qui avait été exprimée. L'ensemble de ces communes avait en effet souhaité faire partie du même territoire.

Cependant, ce périmètre n'inclut pas la commune de Verrières-le-Buisson, qui avait pourtant délibéré, en vue de rejoindre la métropole du Grand Paris et, en son sein, le territoire aujourd'hui projeté, certes hors des délais prévus par la loi MAPAM, mais sur la foi d'un courrier de la ministre déléguée aux collectivités territoriales lui octroyant un délai supplémentaire.

Il y a donc lieu d'émettre un avis favorable, d'une part sur la présence de notre commune au sein du territoire proposé, d'autre part plus largement sur ce projet de périmètre, avec une réserve tenant au souhait de voir la commune de Verrières-le-Buisson rejoindre cet établissement public territorial.

Il y a par ailleurs lieu d'émettre un avis favorable sur la désignation d'Antony comme commune siège du futur établissement public territorial.

Aussi, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable :

- à la présence de Châtenay-Malabry au sein du territoire proposé.
- au projet de périmètre proposé par le Préfet de région, sous la réserve de l'inclusion de la commune de Verrières-le-Buisson.
- à la désignation d'Antony comme siège de l'Établissement Public Territorial.

***LES ÉLUS DU GROUPE «AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE» ET LES ÉLUS
DU GROUPE «AGIR AUTREMENT» ONT VOTÉ POUR***

L'ÉLU DU GROUPE «CHÂTENAY, C'EST À VOUS !» A VOTÉ CONTRE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 1 délibération.

Séance levée à 20 heures et 15 minutes le 15 octobre 2015.

Fait le 15 octobre 2015.

Le Maire

Georges SIFFREDI

Premier Vice-Président du Conseil Départemental

Président des Hauts-de-Bièvre